Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250806-25DP012-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE
☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT N°25-DP012

Nature de l'acte : marchés publics

Objet : Réhabilitation des locaux de la CC ALCT de Trémoulis

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,
VU la délibération n°D20.040 du 27 juillet 2020 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,
VU la délibération n°D24.002 du 8 février 2024 relative à l'attribution du marché,
VU le marché attribué à l'entreprise SARL NAVISSERA pour le lot 10 Faïences notifié le 25 mars 2024,
VU le marché attribué à l'entreprise SARL BUGEAUD pour le lot 12 Sols Souples notifié le 25 mars 2024,
VU le projet d'avenant n°1 avec les entreprises SARL NAVISSERA pour le lot 10 Faïences, la SARL BUGEAUD pour le lot 12 Sols souples et l'état correspondant transmis par le maître d'œuvre SAS BESSIERES Stéphane,

DECIDE

ARTICLE 1 : Lot 10 Faïences (SARL NAVISSERA)
Le présent avenant n° 1 entraine une diminution du montant du marché de -672.89€ HT par rapport au montant du marché initial.

Montant initial :	2 759.89 € H.T.
Montant en - :	-672.89 € H.T.
Nouveau montant du marché :	**2 087.00 € H.T.**

Le projet d'avenant n°1 ci-annexé est approuvé.

ARTICLE 2 : Lot 12 Sols Souples (SARL BUGEAUD)
Le présent avenant n° 1 entraine une augmentation du montant du marché de 481.00€ HT par rapport au montant du marché initial.

Montant initial :	21 576.50 € H.T.
Montant en + :	481.00 € H.T.
Nouveau montant du marché :	**22 057.50 € H.T.**

Le projet d'avenant n°1 ci-annexé est approuvé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250806-25DP012-DE

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution [illegible] dont ampliation sera transmise aux titulaires des marchés chacun en ce qui les concerne.

Fait à La Canourgue, le 6 août 2025

Le Président,
Jean Claude SALEIL par délégation
le Vice - président
J. Louis VAYSSIER

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Mise en ligne le :

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250806-25DP012-DE

Maîtres d'ouvrage :

Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
16 Quartier du Trémouls – Avenue des Gorges du Tarn
48 500 LA CANOURGUE

Opération :

Rénovation énergétique du bâtiment de la communauté de communes à la Canourgue
48 500 LA CANOURGUE

Maître d'œuvre :

SAS BESSIERES Stéphane
Architectes DPLG
12, Rue de La Chicane
48 200 SAINT CHELY D'APCHER

Titulaire du Marché :

SARL NASSIVERA ET FILS
Le Pontet
48 500 BANASSAC

AVENANT N°01

LOT N°10 FAIENCES

Date de Notification de Marché	: **25 mars 2024**
Délai d'Exécution tous corps d'état	: **14 mois**
Montant du Marché Initial H.T.	: 2 759,89 €
Montant cumulé suivant les précédents Avenants	: 2 759,89 €
Avenant n°	: 01
Avec incidence sur le montant du marché	: ☒
Sans incidence sur le montant du marché	: ☐
MONTANT EN MOINS H.T.	**- 672,89 € HT**
MONTANT EN PLUS H.T.	

Nouveau montant H.T. du marché compte tenu de cet Avenant : **2 087,00 € HT**

° ARTICLE 1 : PRIX °

Le présent Avenant a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire compte tenu du rapport justificatif établi par le maître d'œuvre « *devis de l'entreprise joint à l'avenant* »

Rapport détaillé du Maître d'œuvre :

Définition des travaux modificatifs ou supplémentaires :
L'annexe au présent indique les travaux modificatifs et supplémentaires.

Compte tenu du présent Avenant les travaux sont rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire.

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250806-25DP012-DE

LOT N°10 FAIENCES

ENTREPRISE : SARL NASSIVERA ET FILS

	MONTANT H.T	TVA 20%	(autre taux de TVA)	MONTANT T.T.C
MARCHE INITIAL	2 759,89 €	551,98 €		3 311,87 €
AVENANT N° 1	- 672,89 €	- 134,58 €		- 807,47 €
AVENANT N° 2				
AVENANT N° 3				
NOUVEAU MONTANT	2 087,00 €	4 17,40 €		2 504,40 €

° ARTICLE 2 : DELAIS.

Sans modification des délais d'exécution tous corps d'état. ☐
Avec modification des délais d'exécution tous corps d'état. ☐
(si modification des délais joindre le nouveau calendrier d'exécution)

° ARTICLE 3 : CLAUSES.

Toutes clauses (*C.C.A.P.*) et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

° ARTICLE 4 : DIVERS.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après visa du Maître de l'ouvrage.

Fait en Un Seul Original,

La Personne Responsable du Marché	Dressé par le, Maître d'œuvre	Pour l'Entreprise Mention manuscrite "Lu et approuvé"
A LA CANOURGUE, le	A LA CANOURGUE, le 05/08/2025	A LA CANOURGUE, le

Agence d'Architecture
SAS STEPHANIE BESSIERES
12 Rue de la Chicane - 48200 SAINT CHELY D'APCHER
Tél : 04 66 31 02 89 - Port : 06 30 86 35 15
Mail : bessieres@architecte48.com
Siret : 802 499 939 00010

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250806-25DP012-DE

Nassivera & Fils
Marbres
Cheminées
Carrelages
Granit
Plans de Cuisines
04 66 32 82 19 - 48500 BANASSAC

MARBRES - GRANITS - CHEMINEES - DALLAGES - ESCALIERS - FACADES
LE PONTET
48500 - BANASSAC
FRANCE
Siret : 40043508700012

Tél. : 0466328219
Port. : 0663561956
Email : nassivera-fils@wanadoo.fr
Monsieur Boris / Yannick NASSIVERA - Co-Gérants

AVOIR BROUILLON

N° AV068
Date : 04/08/2025
Siret : 20006926800197
N° client : CLI330

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

16 QUARTIER DE TREMOULIS
48500 LA CANOURGUE

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
REHABILITATION DU BATIMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN A LA CANOURGUE						
LOT N 10 FAIENCES						
DEVIS DE TRAVAUX EN PLUS ET MOINS						
TRAVAUX EN MOINS						
10.4.1.1 FAIENCES	-22,63		53,00 €	0,00%	-1 199,39 €	20,00%
TRAVAUX EN PLUS						
10.4.1.1 Baguettes d angles en alu	5,00		12,90 €	0,00%	64,50 €	20,00%
10.4.2 Fourniture et pose de plinthes dans le garage	23,10		20,00 €	0,00%	462,00 €	20,00%

Arrêtée à la somme de moins huit cents sept euros et 47 cts

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	-672,89 €	20,00%	-134,58 €

Total TTC **-807,47 €**

Règlement Chèque

Coordonnées bancaires

Nom	SARL NASSIVERA ET FILS
IBAN	FR7613506100006797058300012
BIC	AGRIFRPP835

Le montant total s'élève à moins huit cent sept euros et quarante-sept centimes

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250806-25DP012-DE

Maîtres d'ouvrage :

Communauté de Com[illegible]munes Aubrac Lot Causses Tarn
16 Quartier du Trémouils – Avenue des Gorges du Tarn
48 500 LA CANOURGUE

Opération :

Rénovation énergétique du bâtiment de la communauté de communes à la Canourgue
48 500 LA CANOURGUE

Maître d'œuvre :

SAS BESSIERES Stéphane
Architectes DPLG
12, Rue de La Chicane
48 200 SAINT CHELY D'APCHER

Titulaire du Marché :

SARL BUGEAUD
ZA du Causse d'Alteyrac

48 000 LE CHASTEL NOUVEL

AVENANT N°01

LOT N°12 SOLS SOUPLES

Date de Notification de Marché	: **25 mars 2024**
Délai d'Exécution tous corps d'état	: **14 mois**
Montant du Marché Initial H.T.	: 21 576,50 €
Montant cumulé suivant les précédents Avenants	: 21 576,50 €
Avenant n°	: 01
Avec incidence sur le montant du marché	: ☐
Sans incidence sur le montant du marché	: ☐
MONTANT EN MOINS H.T.	
MONTANT EN PLUS H.T.	**+ 481,00 € HT**

Nouveau montant H.T. du marché compte tenu de cet Avenant : **22 057,50 € HT**

° ARTICLE 1 : PRIX °

Le présent Avenant a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire compte tenu du rapport justificatif établi par le maître d'œuvre « *devis de l'entreprise joint à l'avenant* »

Rapport détaillé du Maître d'œuvre :

Définition des travaux modificatifs ou supplémentaires :
L'annexe au présent indique les travaux modificatifs et supplémentaires.

Compte tenu du présent Avenant les travaux sont rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire.

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250806-25DP012-DE

LOT N°12 SOLS SOUPLES

ENTREPRISE : SARL BUGEAUD

	MONTANT H.T	TVA 20%	(autre taux de TVA)	MONTANT T.T.C
MARCHE INITIAL	21 576,50 €	4 315,30 €		25 891,80 €
AVENANT N° 1	481,00 €	96,20 €		577,20 €
AVENANT N° 2				
AVENANT N° 3				
NOUVEAU MONTANT	22 057,50 €	4 411,50 €		26 469,00 €

° ARTICLE 2 : DELAIS.

Sans modification des délais d'exécution tous corps d'état. ☐
Avec modification des délais d'exécution tous corps d'état. ☐
(si modification des délais joindre le nouveau calendrier d'exécution)

° ARTICLE 3 : CLAUSES.

Toutes clauses (*C.C.A.P.*) et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent Avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

° ARTICLE 4 : DIVERS.

Le présent avenant ne deviendra définitif qu'après visa du Maître de l'ouvrage.

Fait en Un Seul Original,

La Personne Responsable du Marché	Dressé par le, Maître d'œuvre	Pour l'Entreprise Mention manuscrite "Lu et approuvé"
A LA CANOURGUE, le	A LA CANOURGUE, le 05/08/2025	A LA CANOURGUE, le

Agence d'Architecture
SAS STÉPHANIE BESSIERES
12 Rue de la Chicane - 48200 SAINT CHELY D'APCHER
Tél : 04 66 31 02 89 - Port : 06 40 36 35 15
Mail : bessieres@architecte48.com
Siret : 802 999 959 00010

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250806-25DP012-DE

SARL BUGEAUD
Za Du Causse D'alteyrac
48000 Chastel-nouvel

RCS Mende 524 910 205
TVA : FR35524910205

DEVIS

n° D202500051

En date du : 31/07/2025
Valide jusqu'au : 29/08/2025
Durée estimée : 15 jours

CLIENT

Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
16 Quartier du Trémoulis – Avenue des Gorges du Tarn
48 500 LA CANOURGUE

RÉHABILITATION DU BATIMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN A LA CANOURGUE
Lot N°12 SOLS SOUPLES

Désignation	Qté.	Unité	Prix U. HT	Total HT
Avenant travaux en plus				
Préparation des supports avec la casse de béton + fourniture surchage ragréage	1	u	481,00 €	481,00 €

Avenant travaux en plus : **481,00 €**

MODES DE PAIEMENT

- Virement bancaire
- Chèque

Total HT	481,00 €
TVA 20 %	96,20 €
Total TTC	**577,20 €**
Net à payer	**577,20 €**

Mention "Bon pour Accord", date et signature

Scannez le code QR pour retrouver votre devis en ligne